Promouvoir l'Adaptation aux Changements côtiers

Lot de travail T.2.4.1 : Méthodologie pour une démarche de concertation avec les citoyens et les acteurs institutionnels dans l'élaboration de projets d'adaptation au changement climatique en zone côtière

Synthèse

Date : Janvier 2023

Publié par :

East Devon Pebblebed Heaths Conservation Trust, Budleigh Salterton, Devon, Royaume-Uni

© East Devon Pebblebed Heaths Conservation Trust 2022

Tous droits réservés. Ce document peut être reproduit avec l'autorisation préalable de l'Université d'Exeter et de l'East Devon Pebblebed Heaths Conservation Trust (EDPHCT).

Ce rapport doit être cité comme :

Auster, R.E., Gentle, M., Woodley, E., Brazier, R.E., Rougier, J-E., & Barr, S. 2022. *Méthodologie pour une démarche de concertation avec les citoyens et les acteurs institutionnels dans l'élaboration de projets d'adaptation au changement climatique en zone côtière - Synthèse*. Université d'Exeter et Lisode.

D'autres exemplaires de ce rapport sont disponibles ici : Promouvoir l'Adaptation aux Changements Côtiers (pacco-interreg.com)

Les auteurs :
Roger Auster, Marina Gentle, Ewan Woodley, Richard Brazier, Jean-Emmanuel Rougier et Stewart Barr.

Remerciements :
Les auteurs tiennent à remercier les personnes suivantes, sans lesquelles ce travail n'aurait pas été possible : tous les participants aux différentes activités de ce projet de recherche au Royaume-Uni et en France, notamment les représentants des institutions du territoire et les résidents ayant pris part aux entretiens et ateliers, l'East Devon Pebblebed Heaths Conservation Trust (en particulier Dr Sam Bridgewater, Kendal Archer et Dr Carolyn Petersen), l'Environment Agency (en particulier Mike Williams et Dr Lydia Burgess-Gamble), le Conservatoire du littoral (en particulier Camille Simon et Régis Leymarie) et Dr Emilie Grand-Clement.

Mots-clés :
Communauté, citoyens, concertation, entretiens, modèle, apprentissage social, parties prenantes, ateliers.

Consultant :
Dr. Roger Auster, r.e.auster@exeter.ac.uk
Prof. Stewart Barr, s.w.barr@exeter.ac.uk

Les responsables du lot de travail :
Kendal Archer et Dr. Carolyn Petersen (EDPHCT).

Sommaire

Avant-propos 4
Contexte 5
Modèle de concertation pour l'adaptation aux changements côtiers et l'aménagement du territoire 6
1. Principes théoriques 8
1.1. Autonomisation 8
1.2. Représentation 9
1.3. Gérer les incertitudes 10
1.4. Confiance 11
1.5. Clarté et accessibilité 12
2. Processus séquentiel 13
3. Contraintes 14
Conclusion 15

Avant-propos

« Promouvoir l'Adaptation aux Changements Côtiers » (PACCo) est une initiative transfrontalière soutenue financièrement par le projet INTERREG VA France (Manche) Angleterre, cofinancé par le Fonds européen de développement régional.

L'objectif de PACCo est de montrer qu'il est possible de travailler main dans la main avec les acteurs locaux à des solutions bénéfiques pour les populations et pour l'environnement en prenant des mesures pour anticiper l'adaptation au changement climatique. Ce projet a une valeur totale de 27,2 millions d'euros, dont 18,8 millions d'euros provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Le projet s'appuie sur deux sites pilotes : la basse vallée de l'Otter, dans l'est du Devon (Angleterre) et la vallée de la Saâne en Normandie (France).

Pour plus d'informations, voir : Promouvoir l'Adaptation aux Changements Côtiers (pacco-interreg.com)

Contexte

L'université d'Exeter et Lisode ont été mandatées dans le cadre du projet Interreg PACCo pour mener un travail de recherche indépendant, devant faire l'objet d'un rapport rattaché au lot de travail T.2.4.1 du projet.

Le lot de travail T.2.4.1 a pour but de proposer une méthodologie pour inclure les simples citoyens d'une part, et les acteurs ayant formellement un rôle de gestion ou d'étude du territoire d'autre part, dans l'élaboration de projets d'adaptation au changement climatique, à partir de l'expérience de deux territoires du projet PACCo.

Pour atteindre cet objectif, l'équipe a entrepris de manière indépendante les activités de recherche suivantes pour le projet de restauration de la basse vallée de l'Otter et le projet territorial de la Saâne :

1. Description et évaluation des processus de concertation entrepris en se basant sur des documents historiques.
2. Ateliers avec des habitants du territoire résidents.
3. Entretiens avec les partenaires du projet et des parties prenantes.

Ces activités de recherche ont permis d'aboutir à un modèle pour favoriser l'implication des citoyens et des acteurs institutionnels qui soit utile à d'autre projets d'adaptation aux changements côtiers à l'avenir. Ce modèle tient compte du point de vue de la population locale, des partenaires du projet et des acteurs publics du territoire, ainsi que de la documentation résultant du processus de concertation.

L'ensemble des résultats a été présenté dans deux rapports dans le cadre de ce lot de travail, qui sont à appréhender comme un tout :

- Dans le premier, le cadre d'analyse et l'évaluation d'après étude des documents produits dans le cadre du processus de concertation sont présentés, en reconstituant la chronologie des événements.
- Le deuxième rapport présente les conclusions des entretiens avec les acteurs institutionnels et des ateliers citoyens et présente un modèle pour favoriser l'implication de l'ensemble des parties prenantes (institution et citoyens).

Cette synthèse met en avant les grands axes du modèle tels que présentés dans le deuxième rapport. Ce modèle reprend les enseignements applicables à d'autres processus d'adaptation aux changements côtiers et d'aménagement du territoire, plus particulièrement dans leur phase de lancement.

Modèle de concertation pour l'adaptation aux changements côtiers et l'aménagement du territoire

Le modèle comporte trois dimensions, représentée sur le schéma page suivante.

1. **Principes théoriques.** Il y a cinq grands principes représentés sur le schéma comme cinq composantes du cercle central. De celles-ci découlent des recommandations opérationnelles, traduction pratiques des valeurs fondamentales qui doivent guider le processus.

2. **Étapes.** Il s'agit des éléments du modèle qui se rapportent à la progression du processus dans le temps. Ils sont indiqués par la flèche circulaire. Il y a quatre étapes : la préparation, le lancement du processus de concertation, son développement au fil du temps et ses perspectives futures. Des recommandations sur quoi faire à chaque étape sont proposées dans le texte qui suit le schéma.

3. **Contraintes extérieures.** Ce sont les facteurs externes qui auraient une influence sur le processus, notamment ce qui est réglementairement, techniquement et financièrement faisable. Dans le schéma, elles sont représentées par des flèches qui vont vers l'extérieur. Le processus devra composer avec ces facteurs qui orientent le cours des choses et qui compliquent ou limitent la mise en œuvre d'une approche considérée comme « optimale ».

L'approche optimale d'implication des parties prenantes est représentée au centre du cercle, à la croisée des grands principes d'action. Il s'agit d'une démarche où l'ensemble des parties prenantes (citoyens et institutions) sont « encapacitées » tout au long du processus, où les institutions et les citoyens sont présents, où les échanges se font dans un climat de confiance, où l'information est portée à la connaissance des acteurs et où les incertitudes sont reconnues et prises en compte.

Note sur la terminologie. Dans ce rapport, les termes ci-dessous sont définis comme suit (adaptées de Zimmermann et al., 2014[*]) :

- INTÉGRATION DES ACTEURS : implication des différents échelons politiques et administratifs dans le processus.
- LÉGITIMITÉ : inclusion de l'ensemble des parties prenantes, en particulier les citoyens, et prise en compte de leurs intérêts et de leurs points de vue.
- CRÉATIVITÉ : mesure dans laquelle les documents résultant du processus ou les plans d'action témoignent d'une évolution par rapport aux schémas et à la vision de départ pour le développement du territoire.

[*] ZIMMERMANN, T., ALBERT, C., KNIELING, J., & VON HAAREN, C. (2014). *Social learning in climate change adaptation. Evaluating participatory planning*. Dans G. Martinez, P. Fröhle, & H. J. Meier (Eds.), Social Dimensions of Climate Change Adaptation in Coastal Regions: Findings from Transdisciplinary Research (pp. 159-173).

Visualisation du modèle de concertation pour l'adaptation aux changements côtiers et l'aménagement du territoire

1. Principes théoriques

1.1. Autonomisation

La modification du paysage et les projets d'adaptation côtière à l'échelle du paysage se heurteront aux intérêts de multiples parties prenantes et groupes sociaux, en particulier dans les sites où l'accès du public est important. En conséquence, les représentants des groupes d'intérêt des parties prenantes et des communautés locales sont susceptibles de subir les conséquences des propositions à l'échelle du paysage (qu'il s'agisse de résultats positifs ou négatifs).

Le processus de concertation doit donc viser à responsabiliser les institutions et les citoyens dans le processus de développement, n particulier celles qui sont les plus susceptibles d'être affectées ou qui vivent à proximité. Il sera important de reconnaître et de comprendre les différents types de connaissances et les opinions que ces groupes pourraient être en mesure d'apporter.

L'autonomisation dans le processus nécessitera une ouverture à leur retour d'information qui, s'il est nécessaire, pourrait conduire à des changements dans la façon de penser ou dans la conception. Des niveaux plus élevés de *créativité* seront observés lorsque les plans ou les résultats documentés s'écartent des modes de pensée antérieurs en réponse aux commentaires.

Il est recommandé d'impliquer les groupes dès le début dans le cadre d'une approche où l'on discute du « problème » afin qu'il soit bien compris par tous, avant d'introduire des idées de « solution ». Il sera important que les citoyens et les institutions aient le sentiment de pouvoir contribuer à la conception du programme. D'autres changements pourront d'ailleurs être apportés en réponse à de nouvelles connaissances au cours des phases initiales (contrairement aux phases ultérieures du développement). La discussion doit tenir compte des effets positifs et négatifs potentiels d'une solution proposée. En outre, les questions soulevées (avec les réponses données) doivent être consignées.

Cela pourrait s'avérer plus difficile lorsqu'il existe une complaisance ou une indifférence envers un projet parmi les institutions ou les citoyens que l'on cherche à impliquer. Les individus pourraient ainsi être moins enclins à s'impliquer, même s'il y a des tentatives de sensibilisation. On est plus souvent confronté à une indifférence au stade de la discussion des idées, plutôt que lorsqu'une proposition ferme a été faite (c'est-à-dire lorsque « quelque chose se passe concrètement »). Ces phases initiales sont cependant les phases où les opportunités de *créativité* sont les plus importantes. Nous devons donc continuer à piquer l'intérêt de ces groupes pour ces projets, tout en reconnaissant les raisons pour lesquelles ils ne se sont peut-être pas encore impliqués (comme d'autres priorités personnelles).

1.2. Représentation

Étant donné que les projets à l'échelle du territoire interagissent avec de multiples intérêts, les parties impliquées devront englober un éventail d'intérêts et de groupes si elles veulent à leur tour avoir le sentiment que leurs intérêts ont été représentés dans le développement du projet. Le choix exact *des personnes* à représenter dépendra du contexte, de l'emplacement, de l'utilisation des terres et de la dynamique sociale. La représentation devra probablement inclure les organes politiques ou statutaires, les propriétaires fonciers, les utilisateurs du paysage et les communautés locales :

- Pour atteindre un haut niveau d'*intégration*, il faudra que les différents niveaux politiques et administratifs soient impliqués dans le processus.
- Pour atteindre un niveau élevé de *légitimité*, il faudra inclure les institutions et les citoyens et prendre en compte leurs intérêts ou leurs points de vue.

Géré efficacement, un groupe de parties prenantes ou de pilotage peut permettre un échange continu et bidirectionnel de retour d'information et de connaissances tout au long du développement d'un projet. (En cas de groupe très important, il est possible de créer des sous-groupes dans une structure de gouvernance plus large)

Les résidents qui vivent dans le voisinage immédiat d'un projet devront être représentés, même si la zone exacte classée comme « voisinage immédiat » dépendra du contexte, de l'échelle du projet et de la dynamique sociale locale. Cela nécessitera un examen attentif, car il peut s'agir de résidents vivant en dehors des limites du projet officiellement désignées ou dans des zones autres que celles identifiées comme les plus touchées par les évaluations techniques seules. Les résidents de ces zones ne se sentent pas forcément représentés par les organisations ou les organismes existants et doivent donc être abordés directement. S'il existe un groupe de parties prenantes, envisagez d'inviter ces résidents à nommer leur propre représentant.

Aux côtés d'un groupe de parties prenantes représentatif de la communauté, des événements de sensibilisation publics permettront de diffuser l'information auprès de la communauté au sens large. Ils devront représenter différents groupes démographiques, y compris ceux qui peuvent avoir du mal à s'impliquer de manière habituelle. La sensibilisation du public peut permettre d'obtenir de nouvelles informations à prendre en compte ou de mettre en évidence des groupes jusqu'ici non représentés qui nécessiteront des niveaux d'implication plus élevés.

1.3. Gérer les incertitudes

Pour s’adapter au changement climatique, il faut prendre des mesures pour faire face aux circonstances futures. Bien que le changement climatique soit davantage reconnu et accepté, on ne s’accorde pas toujours sur ses impacts et les niveaux de risque environnemental local. Il peut en résulter un désaccord sur la question de savoir si les propositions sont la bonne ligne de conduite à adopter.

Commencer par une discussion et une éducation sur le risque environnemental local (ou mondial), avant de présenter des idées de solution, peut réduire les niveaux d’incertitude et inspirer confiance dans les mesures proposées (ou du moins faciliter la compréhension des groupes qui ont des connaissances différentes).

Le développement de projets d’adaptation est susceptible d’impliquer la modélisation de scénarios de risques (par exemple, l’élévation du niveau de la mer ou le risque d’inondation). Les populations locales peuvent avoir leur propre compréhension du fonctionnement de leur paysage local (par exemple, la façon dont l’eau s’y déplace), qui découle de leur expérience personnelle. Cela peut les amener à ne pas être d’accord avec les résultats des modèles. La possibilité pour les résidents de s’impliquer directement avec les spécialistes de la modélisation pour partager (voire introduire) leurs propres connaissances et explorer les scénarios de risque peuvent se traduire par une meilleure compréhension et une plus grande confiance dans les résultats de la modélisation. Par conséquent, cela peut se traduire par une plus grande confiance dans les mesures proposées en réponse aux conclusions de la modélisation.

Il peut y avoir des demandes quotidiennes concernant d’autres incertitudes, comme les motivations, les décisions ou les actions d’un projet. En plus de rendre l’information accessible, des réponses rapides, claires et informatives sont plus susceptibles d’être accueillies favorablement par ceux qui cherchent à être rassurés.

1.4. Confiance

Les projets à l'échelle du territoire recoupent de nombreux groupes d'intérêt et communautaires et impliquent l'acceptation de changements dans un paysage que les gens connaissent. Afin de faciliter l'acceptabilité sociale de ces changements, il faudra que la confiance règne entre les groupes, en particulier entre les partenaires du projet et les parties impliquées.

Les niveaux de confiance sont susceptibles d'être influencés par les quatre autres valeurs théoriques, à savoir le sentiment pour les institutions et les citoyens d'être habilités et représentés, de pouvoir accéder à des informations claires et que leurs incertitudes ont été prises en compte et comprises.

Afin de renforcer les niveaux de confiance et de minimiser l'escalade potentielle des tensions, les partenaires doivent chercher à s'impliquer dans un processus transparent, honnête et ouvert. Les partenaires doivent s'assurer de travailler avec les citoyens de manière inclusive et d'être à leur écouter afin d'entendre leurs voix et leurs opinions. Des informations claires et accessibles doivent être disponibles et exposer les motivations des mesures prévues, décrire les évaluations qui ont été réalisées, énumérer les raisons pour les décisions prises, expliquer les sources et les critères de financement, sans oublier les incertitudes qui subsistent.

Les niveaux de confiance peuvent être influencés par des relations antérieures ou des dynamiques de pouvoir, qui dépendront du contexte de l'emplacement du projet et des parties impliquées. Lorsque cela pose problème, on peut envisager de recruter un facilitateur indépendant afin de superviser le processus de concertation.

En cas de méfiance quant aux évaluations réalisées dans le cadre d'un projet (comme une évaluation des risques d'inondation), un examen indépendant des évaluations réalisées pourrait permettre d'instaurer la confiance.

1.5. Clarté et accessibilité

Les projets à l'échelle du territoire peuvent avoir plusieurs objectifs simultanés, sont susceptibles de comprendre de multiples facettes, de recouper de multiples intérêts et d'être liés à d'autres projets. Cette complexité peut rendre difficile la communication des motivations, des décisions ou des mesures du projet. Il peut être difficile pour les autres groupes de comprendre et de visualiser le projet. (Les individus davantage impliqués ou qui s'impliquent depuis plus longtemps pourront avoir une meilleure compréhension que ceux qui ne se sont pas impliqués auparavant.)

Il sera important de réfléchir à la meilleure façon de diffuser les informations aux différents publics et de les aider à comprendre le projet. Ceci pourrait inclure (sans s'y limiter) :

- faire appel à des spécialistes de la concertation pour faciliter le transfert bilatéral d'informations et de compréhension ;
- fournir des informations claires en évitant tout langage technique ou difficile ;
- utiliser des méthodes créatives pour aider à visualiser le résultat du projet (comme des modèles physiques ou des simulations visuelles) ;
- décomposer le message en petites parties plus faciles à communiquer et à transmettre ;
- répondre aux demandes de renseignements de manière rapide et informative grâce à un point de contact clairement désigné.

L'objectif, dans le cadre de ces projets, est de partager l'information grâce à diverses méthodes afin d'avoir une meilleure chance d'atteindre des groupes les plus variés possible. Il est recommandé d'avoir recours à des méthodes en ligne et hors ligne afin de donner la possibilité aux utilisateurs numériques et non numériques de s'impliquer. Une présence officielle sur les réseaux sociaux dès le début du projet pourrait favoriser un dialogue en ligne efficace.

2. Processus séquentiel

Nos analyses nous ont permis de déterminer les éléments de concertation à mettre en place à chaque étape du processus de concertation afin d'impliquer les parties concernées de manière à les responsabiliser, à les représenter de manière adéquate, à gagner leur confiance, tout en étant accessible et en répondant à leurs incertitudes. Par conséquent, les processus de concertation nécessitent une implication tout au long de la préparation initiale, du développement du projet, ainsi qu'à l'avenir.

Préparation. Avant le premier contact, il est conseillé de réfléchir au contexte social local. Il peut s'agir de relations préexistantes entre les parties, de dynamiques de pouvoir entre les groupes ou des effets de projets ou de propositions antérieurs. Si ces variables posent un problème pour le processus de concertation optimal, réfléchissez à la manière de les surmonter. On pourrait envisager d'allouer des ressources à un facilitateur de concertation indépendant afin de permettre un partage bidirectionnel des connaissances et du retour d'information. L'expertise en matière de concertation sera précieuse pour les équipes de mise en œuvre des projets. Si elle n'existe pas déjà, elle pourrait être acquise par une formation appropriée ou le recrutement de facilitateurs professionnels de la concertation.

Implication des acteurs en amont. Les institutions et les groupes communautaires pourraient être plus réceptifs à une implication en amont. Le ton devra être sensible à leurs positions respectives car le changement de paysage est un sujet émotif, avec des opinions divergentes sur les gains et les pertes potentiels. À ce stade, il faut reconnaître les connaissances et les perspectives que les différents groupes peuvent apporter au projet. Il y aura probablement une plus grande flexibilité dans la conception avant la concrétisation des idées en des plans plus fermes et une plus grande place pour la *créativité* lors des premiers stades du développement du projet. Dans la mesure du possible, veillez à intégrer des possibilités de transfert de connaissances sur le problème avant de suggérer des solutions.

Maintenir la dynamique du processus de concertation. La concertation doit être un processus continu tout au long des différentes étapes du développement du projet. Les communications devront être tenues à jour et des réunions ou événements de concertation devront être régulièrement organisés. Veillez à ne pas laisser s'écouler trop de temps entre les événements de concertation afin d'éviter un manque d'information. Il faudra faire preuve d'une ouverture d'esprit constante pour inclure différentes voix. Il peut être plus difficile d'impliquer des voix nouvellement identifiées à des stades ultérieurs du processus, mais il n'est jamais trop tard pour améliorer le partage des connaissances.

Anticiper l'avenir du processus. Une fois le plan établi, il est probable que l'on continue à s'intéresser à l'avenir du paysage, y compris aux questions de gestion future du paysage après les travaux. Bien que l'implication future au-delà de la phase de développement soit en dehors du champ d'application direct du modèle, il est conseillé de l'anticiper, de réfléchir à l'avenir et aux approches éventuelles pour une concertation et une responsabilisation continues au cours de la phase de mise en œuvre et au-delà.

3. Contraintes

L'approche optimale de l'engagement sera soumise à des facteurs externes contradictoires, susceptibles de limiter les activités de concertation possibles, ou au retour d'information qu'il est possible d'intégrer dans la conception des projets. Dans la figure de la page 7, ces contraintes sont représentées par les flèches qui s'éloignent de l'approche optimale de concertation située au centre afin de refléter la manière dont ces facteurs pourraient restreindre la capacité de concertation nécessaire pour atteindre l'optimum théorique. Les contraintes incluent notamment (sans s'y limiter) :

- **les événements imprévus et les circonstances nationales**, auxquels il faudra adapter les activités prévues ;
- **les ressources financières.** Les fonds disponibles peuvent limiter le montant de l'investissement qui peut être alloué aux activités de concertation ou aux changements de conception qu'il sera possible d'apporter, notamment au cours des premières étapes avant qu'il y ait un projet reconnu ;
- **les exigences des bailleurs de fonds.** Les bailleurs de fonds pourront avoir des attentes quant aux produits livrables (et aux délais) d'un projet ou les changements demandés par les parties impliquées pourraient ne pas répondre aux critères d'accès aux sources de financement ;
- **les motifs organisationnels ou individuels**. Les organisations peuvent avoir des objectifs à atteindre comme moteur d'un projet ou de leur implication. Les possibilités de *créativité* peuvent être limitées dans un projet si les changements suggérés ne s'alignent pas sur ces objectifs (ou ceux des bailleurs de fonds) ou s'en écartent ;
- **la capacité de l'organisation.** L'activité de concertation peut être limitée par la capacité d'une organisation à coordonner les activités ou par celle des parties impliquées (y compris les institutions, les groupes communautaires ou les individus) à participer et à contribuer ;
- **le changement de personnel**. Il pourra s'avérer nécessaire de reprendre des sujets déjà abordés ou de soulever de nouvelles questions en vue d'ouvrir un nouveau dialogue lors des étapes ultérieures du projet en cas de changements de personnel ou de représentants des institutions/citoyens ;
- **les exigences légales et réglementaires.** Les exigences législatives et statutaires peuvent imposer des restrictions sur ce qu'il est possible de réaliser ou les suggestions des parties impliquées pourraient pas être des options autorisées par la loi ;
- **les limitations techniques**. La *créativité* peut être limitée lorsque les idées proposées ne sont pas réalisables dans la pratique ;
- **l'indifférence à l'égard d'un projet**. Quels que soient les efforts déployés pour impliquer les institutions et les citoyens, ils ne garantissent aucunement l'implication de ces parties prenantes ou des individus au sein de ces communautés. C'est plus souvent le cas aux premiers stades d'un projet, lorsqu'il ne s'agit que d'une idée et pas encore d'une proposition.

Il faudra naviguer parmi ces facteurs, qui exerceront une pression sur l'approche de concertation optimale. Il faudra donc s'impliquer davantage afin de surmonter ces difficultés et les partenaires du projet devront rester réceptifs face aux parties impliquées dans une telles situation.

Conclusion

L'adaptation des côtes peut entraîner une modification du paysage avec de multiples impacts pour les populations locales. La réussite des programmes d'adaptation dépendra donc d'une concertation efficace de la population, notamment lorsque les projets visent à offrir des avantages pour la population et l'environnement, tout en répondant aux préoccupations et aux questions.

Nous avons proposé un **modèle de concertation pour l'adaptation aux changements côtiers et l'aménagement du territoire**, fondé sur les enseignements tirés de deux sites PACCo. Ce modèle cherche à décrire ou à caractériser un processus de concertation dans lequel les institutions et les citoyens sont représentés et responsabilisés, la confiance règne entre les groupes, les informations sont accessibles et les incertitudes sont traitées. L'approche de concertation optimale se situe à l'intersection de ces valeurs et permet aux citoyens locaux et aux institutions de se faire entendre sur un pied d'égalité, dans le cadre d'un processus décisionnel démocratisé.

La concertation est une tâche qui exige des efforts considérables et qui n'est pas sans difficultés. Il peut s'agir de facteurs externes, comme la volonté des bailleurs de fonds à financer des changements de conception ou ce qui pourrait être nécessaire pour répondre aux exigences des cadres juridiques. On peut aussi rencontrer d'autres difficultés sur un plan plus humain. Les changements apportés à un paysage local avec lequel les gens sont familiers et auquel ils sont attachés peuvent susciter des émotions, un enthousiasme et un sentiment de progrès ou, au contraire, un sentiment de perte ou de deuil pour un paysage apprécié pour son patrimoine historique. Il faut donc adopter une approche diplomatique de la concertation, grâce à une préparation adéquate et une bonne compréhension du contexte social local, une concertation en amont et maintenue tout au long du processus, ainsi qu'une réflexion sur la responsabilisation continue des citoyens et des institutions dans les décisions futures concernant le paysage.

Il est important d'être à l'écoute des différentes voix, y compris celles des experts et du public, afin qu'elles soient reflétées dans l'approche d'adaptation aux changements côtiers et d'aménagement du territoire. Par conséquent, les équipes de projet auront besoin de l'expertise nécessaire pour naviguer le processus de concertation et faire face aux difficultés qu'elles rencontreront. Nous recommandons aux équipes de mise en œuvre d'évaluer rigoureusement leur expertise en matière de concertation avant de lancer le projet et, si elles ne disposent pas de l'expertise adéquate, et si cela est possible, d'investir dans une formation appropriée ou dans le recrutement d'un facilitateur équitable et indépendant. Bien que cela puisse avoir un coût initial, une solide expertise en matière de concertation favorisera une approche diplomatique respectant les valeurs théoriques du modèle de concertation. Cet investissement pourrait, en fin de compte, permettre d'économiser du temps, des efforts et même des coûts en termes de réputation, en instaurant une confiance dès le départ.

Faire participer divers groupes de manière inclusive et s’ouvrir à différents types de connaissances peut sembler intimidant. Cela peut être synonyme d’une nouvelle manière de travailler pour les instigateurs de projets qui se basaient auparavant sur les connaissances des experts. Les points de vue exprimés peuvent parfois sembler conflictuels et gênants. Pourtant, des approches *intégrées*, *légitimes* et *créatives* alignées sur les valeurs de notre modèle favoriseront des relations positives, responsabiliseront davantage les institutions et les citoyens et se traduiront en un projet d'adaptation qui répond efficacement aux objectifs sociaux et environnementaux.